

« Du Cap de Gaspey à la terre du nord y a vingt-cinq à trente lieues, c'est la largeur de l'embouchure du fleuve de Saint-Laurent. »

La Baie (le golfe) « a plus de quatre cens lieues de circuit: c'est comme une petite mer qui parfois est fort esmue et agitée ».

Dans une belle carte d'Anticosti et de l'entrée du golfe Saint-Laurent, datée de 1698, Jolliet indique de la manière suivante la baie appelée aujourd'hui Baie Ellis, ou Baie de Gamache:

« A. — Hâvre pour les Navires. »

C'est évidemment le point important du domaine. En face de la rive nord, où se jettent plusieurs rivières venant de l'intérieur de l'île, Jolliet écrit:

« B. C. D. — Plusieurs rivières pour la pesche de molues, et abry pour des navires. »

Ces « abris » portent aujourd'hui, sur les cartes anglaises, les noms de *Fox Bay*, *Bear Bay*, etc.

Au large de la Pointe-aux-Bruyères — extrémité est d'Anticosti — sont des brisants signalés sur la carte de Jolliet par des hachures, avec cette inscription:

« F. — Une costure de roches. » Des roches à fleur d'eau sont aussi indiquées autour de la Pointe-aux-Anglais et près des côtes voisines.

Des rivières venant de l'intérieur de l'île et se jetant dans le golfe, au sud-est, sont indiquées comme suit:

« G. H. — Rivières pour des barques, et molue partout avec gualet pour la peicherie. »

Nous sommes ici à la Rivière-aux-Chaloupes et dans le voisinage.

La légende de la carte porte aussi d'autres annotations relatives au golfe et à l'entrée du Saint-Laurent. Nous citons:

« J. — Vous voyés l'Isle Percée, où les vaisseaux se chargent de molue. »

« K. — Les monts Notre Dame. » (côte nord de la Gaspésie.)

« L. M. N. — (Isle Brion, Isle-aux-Oiseaux, Isle St-Paul.) — Ce sont des isles que l'on cherche venant de France pour entrer dans le Fleuve. »

Cette carte de Jolliet est extrêmement précieuse ¹.

Le naufrage du Père Crespel et de ses compagnons, en 1736, ainsi qu'un grand nombre d'autres désastres maritimes, ont donné une sinistre réputation à l'île d'Anticosti, dont beaucoup de voyageurs n'ont guère vu que les blanches falaises du côté nord, et qui a été calomniée à l'envi par presque tous les historiens. On a écrit bien des fois que le roi de France avait donné au découvreur du Mississipi une récompense dérisoire. Le judicieux abbé Ferland sait mieux apprécier les choses; dans ses « Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec », il écrit:

« En 1680, il (Louis Jolliet) reçut, en récompense des services qu'il avait rendus, la seigneurie de l'île d'Anticosti, qui devait alors valoir beaucoup plus que les meilleures seigneuries du pays, par les facilités qu'elle présentait pour la traite des pelleteries, et par sa position avantageuse à l'entrée du fleuve. »

Jolliet se rendit immédiatement dans son domaine et commença à y faire quelques défrichements. Dès l'année suivante il y était installé avec sa famille. Le recensement de 1681 fait connaître toute la population d'Anticosti, qui se compose de douze personnes: Louis Jolliet, sa femme, quatre enfants, cinq serviteurs, une servante. On y avait alors défriché deux arpents de terre et on y

1. Une notable partie de la Gaspésie est indiquée sur cette carte. On y lit le nom de « Baie des Molues », dont les Anglais ont fait *Mohue Bay*, et qui est devenu *Malbay*, puis « Malbaie ».

avait transporté deux bêtes à cornes. L'établissement était muni de six fusils.

Où Jolliet fixa-t-il la première résidence de son domaine? C'est ce qui est difficile à dire. D'après l'abbé Ferland, ce serait à quelque distance de l'extrémité ouest de l'île, et l'opinion s'est partagée entre la Baie des Anglais¹ et la Baie Ellis, ou Baie de Gamache².

Si l'on est persuadé que Jolliet s'est fixé à l'un ou l'autre de ces deux endroits, l'hésitation ne doit guère durer. La Baie des Anglais, avant la construction d'un quai, n'était pas du tout un abri pour les vaisseaux, et Jolliet était homme à comprendre ce désavantage; la Baie de Gamache, au contraire, même avant que M. Menier y eut fait faire les importants ouvrages que l'on admire aujourd'hui, offrait un abri spacieux et excellent.

Un des fils de Louis Jolliet — Charles Jolliet d'Anticosti — qui administra l'île après la mort de son père, avait deux établissements dans ce domaine, à vingt-cinq lieues de distance l'un de l'autre, mais tous deux situés du côté nord de l'île³. Il est possible que Louis Jolliet se soit établi tout d'abord vers l'extrémité sud-ouest de l'île, à la baie appelée aujourd'hui Baie de Gamache; au «*hâvre pour les navires*» qu'il indique en premier lieu sur sa carte, et que, plus tard, après la destruction, par la flotte de l'amiral Phipps, en 1690, de son habitation for-

1. La Baie des Anglais s'appelle aujourd'hui Baie Sainte-Claire — non pas, comme on pourrait le croire, en l'honneur de la première habitante blanche et seigneuresse d'Anticosti, qui se nommait Claire, mais comme hommage au souvenir de Dame Claire Rodier, mère de M. Henri Menier, propriétaire de l'île, de 1895 à 1913. Louis Jolliet n'indique pas cette baie, sur sa carte de 1698.

2. Ainsi appelée d'après le nom de Louis-Olivier Gamache, personnage quasi légendaire qui y avait fixé sa résidence et qui y est mort. Il se faisait passer pour sorcier, ce qui le mettait à l'abri d'agressions de la part des aventuriers qui fréquentaient les côtes. On a vu plus haut que Louis Jolliet indique cette baie, sur sa carte de 1698, comme un «*hâvre pour les navires*».

[3. Lire, à l'appendice F, l'acte d'aveu et dénombrement du 18 avril 1725.]

tifiée, il soit allé se fixer à un prochain hâvre, du côté nord, en face des îles Mingan, avec lesquelles on pouvait, malgré la distance, communiquer au moyen de signaux. Ce qui est certain c'est que le principal, sinon l'unique port véritable de l'île est la Baie de Gamache. Ajoutons que le joli coteau qui s'élève au fond de la baie, et d'où le regard embrasse tous les contours du vaste bassin, semblait se trouver là tout exprès pour y recevoir le premier établissement du seigneur de céans.

Une connaissance plus parfaite de l'île, et des découvertes qu'il est impossible de prévoir, conduiront peut-être à une certitude absolue relativement à l'emplacement précis du fort érigé par Louis Jolliet à Anticosti. Jusque là il faut laisser le champ aux conjectures¹.

Jolliet, aidé de son frère Zacharie, et aussi de Jacques de La Lande et de Aubert de La Chesnaye, parents de sa femme, avait fait d'assez fortes dépenses pour l'exploitation des îles et îlets de Mingan. Il dut supporter seul ou à peu près, les frais d'installation du nouvel établissement d'Anticosti. Le baron de La Hontan, dans son ouvrage intitulé: *Mémoire de l'Amérique Septentrionale* (volume II), donne quelques détails sur cette exploita-

[1. Deux membres de la Société d'Histoire Régionale de Québec, envoyés par elle pour faire des recherches, et M. Silvio Dumas, croient avoir, en août 1945, localisé, à l'embouchure de la Rivière-à-l'Huile, le site de la première habitation de Louis Jolliet sur l'île d'Anticosti. Voici un résumé de leur rapport. Trois cartes contemporaines, dont deux de Franquelin et une de Jolliet, placent cette habitation du côté nord de l'île, vers le premier tiers: ce qui exclut la baie Ellis et la baie Gamache, même la baie Ste-Claire; sur sa carte de 1684, tout à côté du carré qui représente sa « maison », Louis Jolliet a tracé, du littoral vers l'intérieur, un minuscule trait de plume: ce point de repère est une rivière, abri pour son bateau, réservoir d'eau potable pour sa maison; la seule rivière digne de ce nom sur le côté nord, au premier tiers de l'île, c'est la Rivière-à-l'Huile; même aujourd'hui que l'eau est moins haute, son estuaire offre encore, encaissé entre les rives, un bassin splendide pour un navire de faible tonnage, et, à l'embouchure, la vue est ouverte et superbe; enfin, le défriché très ancien dont le coteau voisin garde les traces manifestes, les têtes de vieux pilotis, encore visibles, dit-on, au ras de terre, il y a soixante ans, assimilent avec vraisemblance cet emplacement, site de l'habitation de Louis Jolliet, avec le premier des deux établissements de son fils Charles, mentionnés dans l'*Aveu* de 1725. Il faudra chercher le second soixante-quinze milles plus bas, soit à la Rivière-au-Saumon.]

tion. « Le fleuve Saint-Laurent, dit-il, a 20 ou 22 lieuës de largeur à son embouchure, au milieu de laquelle on voit l'Isle d'Anticosti, qui en a vingt de longueur ¹. Elle appartient au sieur Jolliet, Canadien, qui y a fait faire un petit magasin fortifié, afin que les marchandises et sa famille soient à l'abri des surprises des Esquimaux... C'est avec d'autres nations sauvages, savoir les Montagnais et les Papinachois, qu'il trafique d'armes et de munitions pour des peaux de loups marins et quelques autres pelleteries. »

Monsieur J.-E. Roy nous fait connaître le détail des articles que Jolliet emportait de Québec à Anticosti et aux îles Mingan, pour son usage personnel et le trafic avec les Sauvages; en voici l'énumération: fusils, fers à flèches, battefeux, haches, chaudières, rassade, étoffes de couleurs voyantes, grandes manches avec galons, grands et moyens capots, grands bonnets doubles avec galons, fils, justaucorps unis, justaucorps galonnés de faux argent, iroquoises bleues et autres, chemises de traite, chapeaux, drap de Limbourg, couvertes de Rouen et autres, hains ordinaires, hains de morue, couteaux à trancher la morue, lignes, rets à hareng, planches, clou, balles, poudre, pain, pois, sel, lard, blé d'inde, vin, tabac, arcanson, prunes, vinaigre, eau-de-vie, chandelles, beurre de France. (*La Seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 452).

Jolliet occupait, l'hiver, sa maison de la rue Sous-le-Fort, à la basse-ville de Québec ²; cependant il passa plus d'une fois la saison des neiges dans son domaine d'Anti-

1. Mesures inexactes. A son embouchure, le fleuve Saint-Laurent a trente lieuës de large; quant à l'île d'Anticosti, d'après le capitaine Bélanger, commandant du *S.S. Savoy*, sa longueur est de 123 milles et sa largeur *maxima* de 30 milles.

[2. Cette maison, construite en 1685, est encore debout, face à la rue Sous-le-Fort, au pied de l'Ascenseur. Le « marché de construction » vient d'être retrouvé dans les archives de la *Chicago Historical Society* (Gunther Collection) par l'abbé Honorius Provost, assistant-archiviste du Séminaire de Québec, qui en a publié le texte dans *Le Canada français*, septembre 1945.]

costi, et constata avec satisfaction que le climat y était moins sévère qu'il l'avait appréhendé.

« En 1685, dit M. Margry, il (Jolliet) avait déjà hiverné deux fois à Anticosti, dans la maison qu'il avait fait faire, et l'hiver lui avait paru beaucoup moins rude qu'à Québec. Il avait fait élever aussi aux îles Mingan une autre maison et un magasin pour fournir aux Français et aux sauvages leurs petites commodités¹.

« Tout l'avantage de ces dernières îles était, comme pour Anticosti, dans les bons mouillages, dans l'abondance de la morue et du loup marin, dont l'huile et les peaux se vendaient un bon prix. L'été, Jolliet pêchait au nord de ces îles, dans plusieurs rivières, cinq à six milliers de saumons.

« Jolliet, au moyen de ces deux établissements, songea dès lors à approvisionner la colonie. Il fournissait du poisson à tout Québec et à la plupart des soldats; mais cet approvisionnement demandait autre chose que la petite barque dont il pouvait disposer, et, en 1685, il demandait au roi de lui prêter un navire pour quatre ans, afin d'agrandir cette entreprise et d'employer à la navigation les jeunes Canadiens qui seraient ainsi détournés de la vie libertine qu'ils menaient dans les bois. »

L'industriel et le négociant n'avaient pas annihilé l'explorateur et le cartographe. Les mystères de la côte du Labrador attiraient le navigateur québécois; d'autre part il désirait contribuer à la formation d'une marine franco-canadienne, par des leçons d'hydrographie données pendant la saison d'hiver. C'était l'œuvre commen-

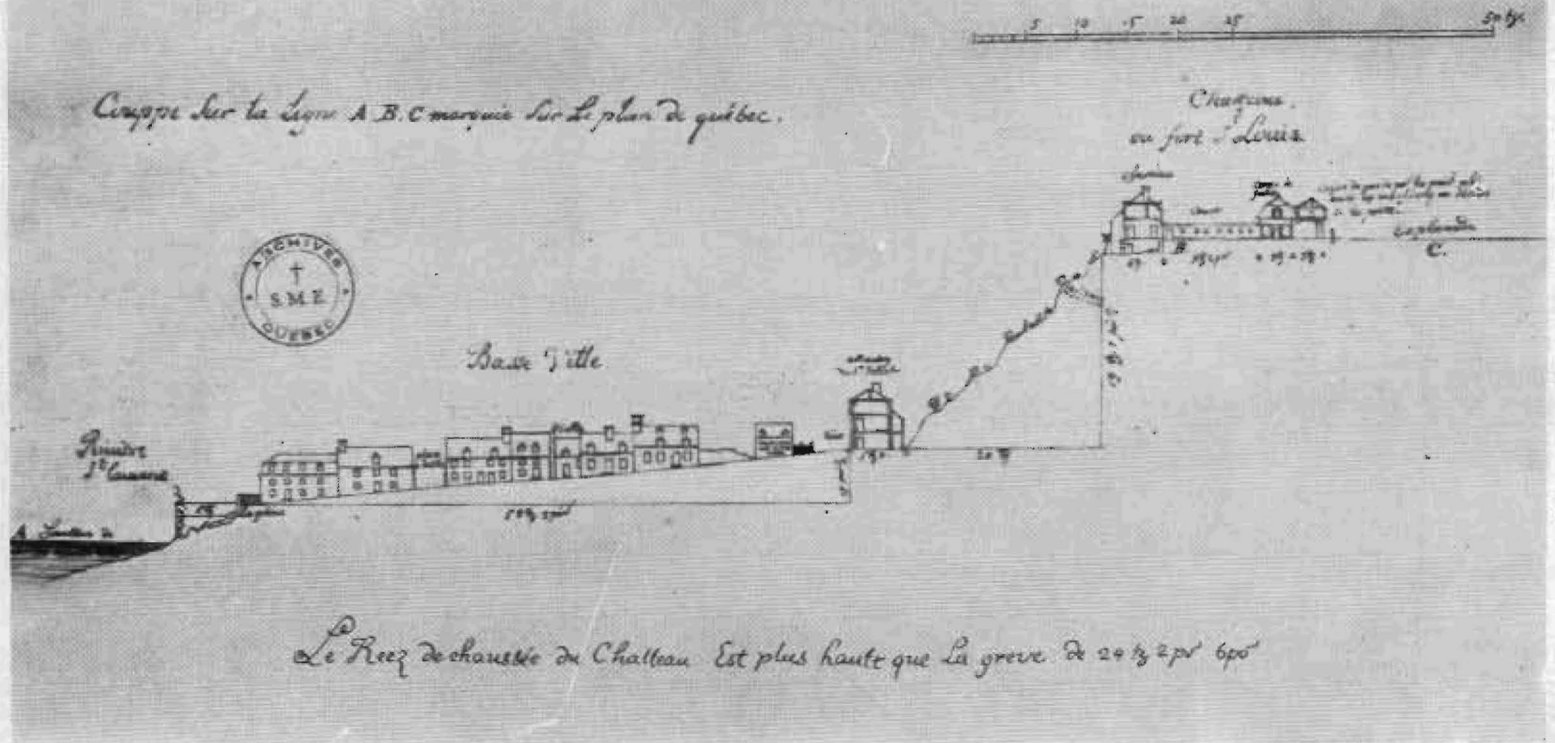
1. Jacques de Lalande ne s'occupa que fort peu de temps de l'exploitation des îles et filets de Mingan. Ses affaires le rappelèrent en France, où il finit par demeurer en permanence ainsi que l'unique fils né de son mariage contracté à Québec. Au moment de partir pour la France, en 1704, Jacques-Marie de Gayon de Lalande, fils de Marie Couillard, fit son testament en faveur de sa demi-soeur, veuve de Louis Jolliet. Cet acte resta lettre morte. Plus tard, Jacques-Marie de Gayon de Lalande donna ce qu'il possédait comme co-proprétaire des îles et filets de Mingan à Louis Belcour de la Fontaine, par testament passé à Bayonne, en France, le 3 août 1753.



LE ROC DE QUÉBEC ET LA BASSE-VILLE EN 1685, SELON LE PLAN DE VILLENEUVE (extrait).

1. Magasin pour les poudres du Roy et pour les bourgeois; 2. Logis du gouverneur; 4. Magasin proposé pour l'année 1686, pour mettre à couvert cordages, canots, etc.; 8. Logis du Major; 9. Logis de l'ingénieur; 10. Logis du trésorier; 11. Logis du Sieur de la Chesnaye; 16. Jardin du Gouverneur; 17. Jardin de Major; 18. Vieux magasin de Roy où l'on a proposé faire une chapelle l'année prochaine (N.-D. des Victoires). Remarquer la ligne ABC.

La Rue Sous Le fort



LA MAISON DE LOUIS JOLLIET

En 1679, Louis Jolliet achète de Charles Cadieu de Courville une maison qu'il démolit en 1683, pour construire celle-ci.
Elle est encore debout: c'est la maison qui mène à l'Ascenseur.

cée par Martin Boutet, sous l'inspiration de Talon, que Jolliet désirait reprendre ¹.

Le marquis Jacques Brisay de Denonville, qui avait remplacé M. Lefebvre de La Barre, successeur de Frontenac, dans le gouvernement du Canada, accueillit favorablement les projets de Jolliet. L'année même de son arrivée à Québec, le nouveau gouverneur écrivit la lettre suivante au ministre :

A Québec, le 13ème Novembre 1685.

« Monseigneur,

« J'espère que vous serez content de l'ouvrage du Sieur Jolliet, qui vous demande en grâce de vouloir bien l'employer à enseigner la navigation.

« Je vous demande encore, Monseigneur, quelque gratification pour la carte que je vous envoie, qui est un travail de quarante-neuf voyages qu'il a faits pour prendre les connaissances nécessaires de cette rivière, qui est très difficile en plusieurs endroits, surtout à ceux qui ne sont pas accoutumés d'y venir sitôt que les glaces sont passées. Le sieur des Hayes vérifiera si cette carte est juste. Mais, Monseigneur, il (Jolliet) me dit qu'il ne peut faire cet ouvrage avec une simple chaloupe et qu'il lui faut une barque et un canot. Il vous doit rendre compte de ses raisons.

« Il serait bien nécessaire de prendre plus de connaissance de la Baye de St-Laurent que nous n'en avons, par le défaut des cartes. Si l'on est obligé de prendre une barque, il serait bon que cette dépense ne se fit pas pour un ouvrage à demy ; si j'avais osé, je vous aurais renvoyé

¹ Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, frère *donné* de la compagnie de Jésus, était professeur d'hydrographie au collège des Jésuites, arpenteur, clerc de la fabrique et « principal chantre » à l'église paroissiale de Québec. Un règlement du Conseil supérieur de Québec, daté du 11 mai 1676, décrète que les arpenteurs devront mettre incessamment « leurs boussoles et instruments d'arpentage entre les mains de Martin Boutet, professeur de mathématiques, pour être par lui *égallés* ».

le dit sieur des Hayes, parce que je crois que le sieur Jolliet vous aurait bien fait cet ouvrage; mais j'ay creu qu'estant icy par vos ordres, ce n'estait pas à moy à raisonner là dessus. Ayez la bonté, Monseigneur, de me faire sçavoir vos ordres là dessus, et si vous voulez vous servir de Jolliet, qui a une barque à luy. Il m'a donné un mémoire de projets pour des pesches où il réussiroit si vous aviez la bonté de le secourir. Je vous envoie, Monseigneur, un mémoire de la dépense qu'il faudra faire pour l'équipement de la barque du sieur des Hayes, affin que vous y donniez ordres.

« Je suis avec bien du respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble, très obligé et très obéissant serviteur,

« (signé) LE M^{is} DE DENONVILLE. »

L'année suivante Denonville demande la reprise des cours d'hydrographie à Québec, et parle en termes sympathiques de l'explorateur qui a fourni des données si précises sur le fleuve et la « Baye » de Saint-Laurent. Il écrit au ministre, à la date du 8 mai 1686:

« J'ai eu l'honneur de vous demander qu'il serait bien utile au roi et au pays d'avoir ici quelqu'un qui enseignât les principes de la navigation. Les pères Jésuites en ont eu un qui s'est dit adonné à eux, lequel a fait tout ce que nous avons eu de gens qui ont entendu la navigation, et qui servent nos marchands. Il y a du tems que cet homme est mort; à moins que le roi ne donne quelque chose pour cela, nous n'aurons plus personne; cependant nous manquons de pilotes, en étant mort cinq depuis trois ans, dont le pays souffre beaucoup.

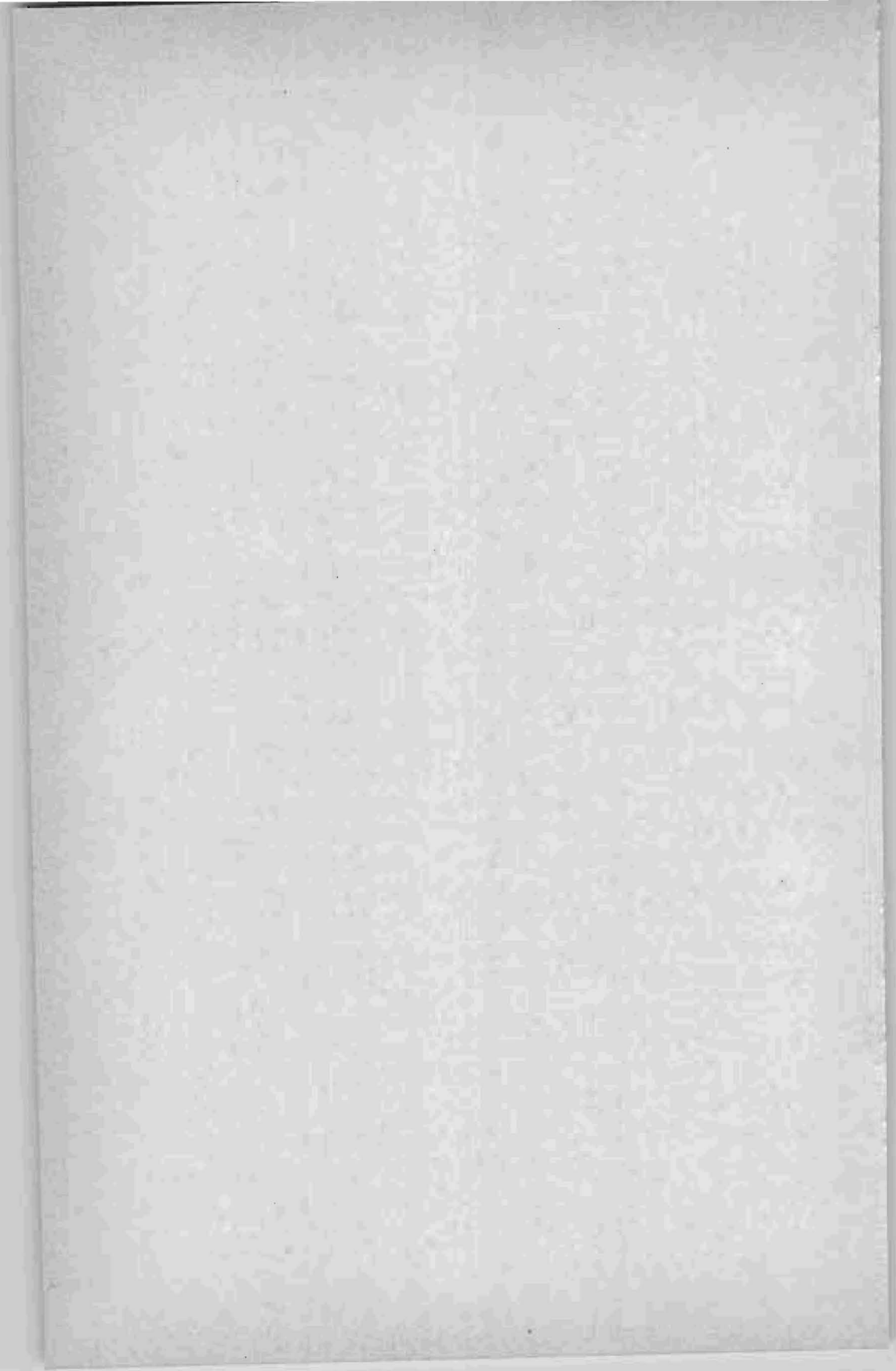
« Jolliet s'est donné l'honneur de vous écrire; je souhaiterais fort que vous eussiez la bonté de lui marquer, par quelque gratification, que vous êtes content de son application à reconnaître le fleuve dont je vous ai envoyé la carte.

« Le sieur Deshayes s'est fort promené le long des rivages du fleuve au dessous de Québec, en attendant que la navigation fût ouverte pour descendre à l'embouchure; il s'attachera à marquer les endroits difficiles et le lieu où il faudrait un réduit dans une île pour empêcher les navires de venir ici si nous avons un ennemi puissant à craindre par la mer. »

Cette même année 1686, le sieur Jean-Baptiste-Louis Franquelin, mathématicien et dessinateur excellent, fut nommé « Maître d'Hydrographie pour le Roy à Québec ». Il était ami de Louis Jolliet et avait dessiné pour lui, sur parchemin, l'année précédente, une grande carte de 3m. 30 c. par 60 c. qui est conservée aux archives du dépôt des cartes de la marine, à Paris. Cette carte, dit HARRISSE, porte le numéro 229, et est intitulée comme suit:

« Carte du grand Fleuve St-Laurens, dressée et dessinée sur les mémoires et observations que le Sr Jolliet a très exactement faites en barq: et en canot en 46 voyages, pendant plusieurs années, par Jean Baptiste Louis Franquelin, 1685.

« 2^e Cartouche: A MONSIEUR LE MARQUIS DE SEIGNÉLEY. PAR JOLLIET. »



CHAPITRE TREIZIÈME

Événements politiques — Les Iroquois — Les colons de la Nouvelle-Angleterre — Le siège de Québec — Un naufrage à Anticosti — Le Labrador océanique — Projet d'exploitation

PENDANT que Jolliet nourrissait les projets d'exploration qu'il avait exposés au gouverneur, de graves événements se préparaient dans la colonie et au delà des frontières. Dès son arrivée à Québec, le marquis de Denonville avait vu clair dans les affaires d'Amérique; c'étaient les Anglais de la colonie voisine, plus encore que les Iroquois, qui étaient à redouter. La Cour, à qui il fit part de ses observations sur les affaires canadiennes, ne tint aucun compte de ses opinions; elle lui prescrivit de porter la guerre chez les Iroquois — ce qu'il était déjà disposé à faire — mais de ne rien entreprendre contre les colons de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, la diplomatie se chargeant de régler les différends qui pourraient surgir entre Français et Anglais en Amérique.

Or, les Anglais d'Amérique n'avaient rien de la docilité des colons du Canada à l'endroit des ordres venus d'outre-mer. Qu'on juge par ce discours tenu par le colonel Dongan aux députés des cantons iroquois, réunis en conseil en 1688: « Comme notre père le roi d'Angleterre le désire, il faut mettre bas la hache, mais gardez-vous bien de l'enterrer. Cachez-la sous l'herbe, afin de

la reprendre s'il en est besoin. Mon roi me défend de vous fournir des armes et des munitions si vous entreprenez la guerre contre les Français; mais ne craignez point, car je vous fournirai à mes dépens ce qui vous sera nécessaire, si la guerre continue. Tenez-vous sur vos gardes, et de peur que les Français ne vous surprennent, entretenez un parti de guerriers sur le lac Champlain et un autre sur la grande rivière. »¹

C'est ainsi que Jacques II, l'allié de Louis XIV, était obéi par ses sujets d'Amérique.

On ne se rendait pas compte de ces choses à Versailles. Denonville, en vrai militaire, se conforma strictement aux ordres qui lui furent signifiés, et ne chercha pas à faire prévaloir ses opinions personnelles au sujet des Anglais ou Anglo-Américains. Il envahit le pays des Tsonnontouans, où il brûla deux ou trois bourgades, désertées par leurs habitants, et ravagea la moisson d'alentour. Cette expédition avait été précédée du regrettable guet-apens de Catarakoui (1687).

Le roi de France avait écrit à M. de LaBarre, dès le mois de juillet de l'année 1684: « Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages, qui sont forts et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer en France. »

Les mêmes instructions avaient été données à M. de Denonville et à l'intendant, M. de Champigny, et c'est surtout sur celui-ci que pèse la responsabilité de la « surprise » du Fort Frontenac. Le roi avait recommandé de faire des « prisonniers de guerre », non pas de s'em-

1. *Documents de Paris*, première série, vol. V. Relations des événements de la guerre, &c., — 9 octobre 1688. Texte cité par Ferland.

parer de visiteurs désarmés. Il n'en est pas moins vrai que l'envoi à Marseille de captifs iroquois était la réalisation d'un vœu émis par le souverain.

Les représailles furent terribles.

La faveur dont Denonville fut entouré à son retour en France s'explique par le fait qu'il ne portait pas l'entière responsabilité de la politique qu'il avait suivie. La cour voulant réparer l'erreur qui avait été commise, et à la demande du gouverneur lui-même, résolut de rapatrier les captifs iroquois. Afin d'effacer le plus possible toute trace du passé, elle rappela le marquis de Denonville et renvoya au Canada le comte de Frontenac, l'ancien gouverneur qui avait su prendre un si grand ascendant sur toutes les nations indigènes. De sorte que les Iroquois apprirent en même temps le retour de leurs frères et l'arrivée à Québec de l'Ononchio dont le faste militaire les avait autrefois éblouis.

Le chevalier d'Au fut envoyé avec trois interprètes chez les Iroquois des cantons pour annoncer la double nouvelle et disposer favorablement les esprits. D'après M. l'abbé Bois, ce serait à Louis Jolliet que l'on aurait confié cette délicate mission¹. Nous devons avouer que, dans les documents de l'époque qu'il nous a été donné de consulter, nous n'avons trouvé aucune trace de cette ambassade de Louis Jolliet chez les Iroquois. Le chevalier d'Au se nommait Pierre d'Au-Jolliet: le savant abbé aurait-il confondu ce personnage avec le découvreur du Mississipi?

Si les relations avec les Iroquois tendaient à s'améliorer, il en était tout autrement à l'égard des colons de la Nouvelle-Angleterre. Le 7 mai 1689, le prince d'Orange, devenu Guillaume III, avait formellement déclaré la guerre à Louis XIV; l'hostilité des Anglo-Américains, ses

1. Op. cit., p. XXIII.

partisans contre la colonie canadienne, se manifesta, dès l'année suivante, par une expédition formidable dirigée par l'amiral Sir William Phipps. Une flotte de trente-quatre vaisseaux partit de Boston, s'engagea dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et vint, le 16 octobre, s'arrêter en face de Québec, alors peu préparé à soutenir un siège. En 1690 comme au siècle suivant (en 1711 et en 1759), les ennemis détruisirent tous les établissements du bas du fleuve qu'ils purent atteindre, sur les côtes ou dans les îles. C'est ainsi que le fort de Jolliet, à Anticosti, fut incendié, de même que son établissement des îles de Mingan. Les Anglo-Américains eurent eux-mêmes à regretter cet inutile vandalisme, car, quatre ou cinq semaines plus tard, après l'échec subi par Phipps devant Québec, un de leurs vaisseaux, un brigantin commandé par le capitaine John Rainsford, vint s'échouer sur la pointe ouest d'Anticosti (la Pointe-aux-Anglais), et ceux des naufragés qui ne furent pas engloutis dans les îlots endurèrent beaucoup de froid et de misères faute d'abri et de secours d'aucune sorte.

En remontant le Saint-Laurent, non loin de Tadoussac, le vaisseau amiral rencontra une barque venant de Québec, dans laquelle se trouvaient Madame de LaLande, sa fille Madame Louis Jolliet, et Monsieur de Grandville. Celui-ci se rendait en éclaireur dans le bas du fleuve, où un grand nombre de vaisseaux portant pavillon anglais avaient été signalés par un envoyé abénaquis. M. de Grandville ne soupçonnait pas que les ennemis fussent si près de Québec, et il avait cru pouvoir sans inconvénients partir dans le même bateau que Madame de LaLande, Madame Jolliet et quelques autres, qui se rendaient à Mingan ou à Anticosti.

Les deux dames et leurs compagnons furent fait prisonniers, et assistèrent à bord du *Six Friends* au bomba-

dement de Québec, et, finalement, à la déroute des assiégeants.

Dans sa relation du siège de Québec de 1690, Charlevoix dit que les ennemis, découragés et humiliés, se décidèrent, le 23 octobre, à s'en retourner à Boston. « Sur le soir, la flotte leva les ancres et se laissa dériver à la marée. Le vingt-quatre elle mouilla à l'*Arbre Sec* (île d'Orléans); elle emmenait un grand nombre de Français qui avaient été faits prisonniers en différentes rencontres, et, entre autres, le sieur Trouvé, prêtre, que Phipps avait détenu depuis la prise de Port-Royal, M. de Grandville et les Demoiselles Jolliet et de LaLande. Cette dernière, voyant qu'on ne parlait ni de rançon, ni d'échange, demanda à l'amiral s'il n'aimerait pas mieux retirer les Anglais prisonniers en Canada que d'emmener à Boston des Français dont il serait embarrassé, et s'offrit d'aller faire, de sa part, au comte de Frontenac, la proposition d'un échange où les deux nations trouveraient également leur avantage. Son offre fut acceptée; elle fut conduite à Québec et eut encore moins de peine à résoudre le gouverneur-général à entrer en négociations sur cet article avec l'amiral anglais. M. de Frontenac lui envoya même son capitaine des gardes, chargé d'un plein pouvoir, et, comme le nombre de prisonniers était à peu près égal de part et d'autre, le traité fut conclu sans aucune difficulté et exécuté de bonne foi. »

Parlant de ce qui advint après la déroute de Phipps, Cotton Mather, cité par M. Ernest Myrand, dit que quatre vaisseaux de la flotte firent naufrage, et que l'un d'eux fut jeté, le 28 octobre (d'après le calendrier julien, ce qui correspondait au 7 novembre du calendrier grégorien), sur ce qu'il appelle l'île « désolée et hideuse » d'Anticosti... « There were three or four vessels which totally miscarried: one was never heard of, a second was wrecked, but

most of the men were saved by another in company; a third was wrecked, so that all the men were either starved, drowned or slain by the Indians, except one, which, a long while after, was, by means of the French, restored; and fourth, a brigantine whereof captain John Rainsford was commander, having about three score men aboard, was in a very stormy night, October 28th 1690, stranded upon the desolate and hideous island of Anticosta, an island in the mouth of the mighty river of Canada . . .

« The captain and his men, finding that they should be obliged to winter on the Island, built a store house and several huts to shelter themselves from the cold, with planks of the wreck; as they were short of provisions they agreed each man's allowance to be two biscuits, half a pound of pork, half a pound of flour, one pint and a quarter of pease, and two small fish per week. It was not long before the dismal effects of hunger and cold began to appear among them, for on the twentieth of December, their surgeon died, and, after him, forty men in a few weeks. And though they were all convinced of the necessity of keeping to their allowance, unless they would at last eat each other, yet their store house was frequently broken open. An Irisman, once, got to the provisions, and eat no less than eighteen biscuits, which swelled him to such a degree that he was in great pain and was near bursting.

« On the twentyfifth March, five of the Company resolved to venture out to sea in their skiff, wick they lengthened out so far as to make a sort of cabin for two or three men, and having procured a sail, they shipped their share of provisions on board, and steered away for Boston. It was on the ninth of May before these poor wretches arrived there, through a thousand dangers

from the sea and ice, and almost starved with hunger and cold; upon their arrival, a vessel was immediately dispatched away to the Island and brought off the few unfortunate wretches that had been left behind. »

M. Ernest Myrand, qui, dans son volume intitulé: *Sir William Phipps devant Québec*, a réuni dix-neuf relations du siège de 1690, avec beaucoup d'autres documents précieux relatifs à ce mémorable événement, fait suivre la citation de Cotton Mather, que l'on vient de lire, de la note suivante:

« Il n'en revint (des naufragés d'Anticosti) que 17, comme l'établissent des archives de l'Etat de Massachusetts. Ainsi nous lisons, à la date du 13 mai 1691, dans une ordonnance de la *General Court* de Boston, que l'héroïque capitaine John Rainsford avait laissé 21 hommes sur l'île d'Anticosti, le 25 mars précédent. Plus tard, à la date du 29 juin 1691, le *Diary* de Samuel Sewall — (Massachusetts Historical Collections, vol. V, fifth series — Sewall Papers, vol. I, page 346) — contient l'entrée suivante: « Yesterday (28 juin 1691), Rainsford arrived « with 17 men that remained alive on Anticosti, 4 dead « of small-pox since the Longboat's comink. » Des 67 hommes qui montaient, au départ de Québec, le brigantin de John Rainsford, 45 étaient morts. »¹

1. Le récit de ce naufrage a contribué à augmenter encore les préjugés populaires à l'endroit d'Anticosti. Nous disons « préjugés », car si l'on supprimait les phares des côtes d'Angleterre et de France, par exemple, n'y verrait-on pas aussi se multiplier les désastres? Or, ce qui manquait à Anticosti, c'étaient des lumières pour guider les pilotes, et des dépôts de provisions pour secourir les naufragés en cas d'accident. Ce ne fut que vers 1836 que le gouvernement du Bas-Canada établit et des phares et des dépôts de provisions sur divers points de l'île.

À ceux de nos lecteurs qui voudraient se bien renseigner sur la géographie physique, la faune, la flore, les ressources et l'histoire de l'île d'Anticosti, nous conseillerions de consulter le travail de M. Joseph Bouchette: *Description topographique de la Province du Bas-Canada*; les récits de M. Faucher de Saint-Maurice publiés sous le titre: *De Tribord à Babord*; l'ouvrage de M. l'abbé Victor Huard intitulé: *Labrador et Anticosti*, les *Lettres sur l'île d'Anticosti* de Mgr Charles Guay, et surtout la *Monographie de l'île d'Anticosti*, par le docteur Joseph Schmitt.

Le baron de Lahontan, dont l'exactitude est souvent discutable, est le seul des écrivains contemporains à dire que Louis Jolliet fut fait prisonnier par la flotte de Phipps. Ce fut cette même année 1690, ou l'année précédente, que l'explorateur Canadien fit son premier voyage au Labrador, et il écrit en 1693 que sans les pertes que lui avaient fait subir les Anglais par la destruction de ses magasins d'Anticosti et des îles de Mingan, il y aurait fait un deuxième voyage¹. La lettre qu'il adressa à M. de Lagny, intendant général du commerce de France, à la date du 2 novembre 1693, donne d'intéressants détails sur cette première exploration de Jolliet aux côtes de l'Atlantique. Nous citons :

De Québec, en Canada, le 2^e Novembre 1693.

«Monsieur,

« Aussitost que j'ay esté adverti que vous souhaitiez une de mes cartes, j'y ai travaillé avecques toute l'inclination et l'application possible. J'avais veu plusieurs fois depuis dix-huit ans tout le fleuve, et j'en avais escrit tous les rumbs de vent & observé les hauteurs en divers endroits comme je les ay marqués. Pour ce qui est du destroit de la baye d'Hudson, Mr d'Iberville Lemoyne en a donné ses mémoires qui sont fort justes.

« Je ne vous marque rien, Monsieur, du passage du Canseau ny de Plaisance par ce que je n'y ay pas esté, et j'ayme mieux vous donner pour le présent une carte imparfaite que défectueuse.

« A l'égard de cet mer que je nomme ici comme vers les 57^e degrés et demi de latitude, je n'en ay approché

1. Le 15 septembre 1692, le gouverneur et l'intendant (Frontenac et Champigny) écrivent au ministre que Jolliet est « chargé d'une nombreuse famille », qu'il a « beaucoup de talents pour les découvertes, auxquelles il continue de travailler actuellement, et a un établissement considérable dans l'île d'Anticosti, où il a consommé la plus grande partie de son bien ».

qu'à cinq ou six journées, mais les Sauvages que j'ay veus dans mon chemin m'ont assuré qu'elle est grande & qu'il n'y paraist que de l'eau du costé du nord, ce qui me fait dire qu'il est probable que toutes les terres qui font les bords du destroit d'Hudson ne sont que des isles & que l'on pourrait trouver d'autres passages qui ne seroient pas si nord & et par conséquent hors du chemin des ennemis pour entrer dans la Baye.

« Les Sauvages de cette mer inconnue n'ont jamais veu de François. Ils s'habillent de peaux de caribou, se nourrissent de sa chair & de celle de castor, quelquefois de saumons, truittes & lous-marins, dont l'huile leur sert de beurre & de vinaigre. Ils font des canots que nous ne connaissons pas.

« On trouve le long des costes du Labrador des Esquimaux qui sont en grand nombre. Quand ils n'ont pas de commodité pour faire du feu, ils mangent la viande & le poisson tout crus. Ils sont d'une toille haute, ils ont le visage & le corps blancs et les cheveux frisés; chacun a plusieurs femmes qui sont fort blanches & bien faites, leurs cheveux trainent à terre, elles sont adroites à la couture; toutes aussi bien que les hommes se couvrent de peaux de lous-marins & ont pour toutes sortes de choses beaucoup d'industrie.

« Sans les deux pertes considérables que j'ai faites par les Anglois, j'aurais poursuivi cette découverte, mais à moins que d'estre un peu aydé de la Cour il m'est inutile d'y songer. Vous pouvez tout, Monsieur, & je ne doute pas, si le Roi veut qu'on la fasse, que vous n'ayez un jour de la joye d'avoir fait porter le premier à ces peuples barbares les lumières de l'Évangile & la connaissance de la grandeur de Sa Majesté.

« On pourrait faire un trafic assez considérable d'huyle de loup-marin & balesne avecques eux, et en chemin un peu de molue pour payer une partie des frais.

« Lorsqu'on me jugera capable de quelque chose, je seray toujours prêt à marcher & à servir avec fidélité.

« Je vous prie très-humblement, Monsieur, de donner mon plan à Mgr de Pontchartrain & de vous souvenir de ce que Mr le Comte de Frontenac vous escrit en ma faveur. Je vous en auray des obligations infinies qui ne feront pourtant pas que je sois plus que je suis,

« Monsieur.

« Votre très humble & très obéissant serviteur,

JOLLIET. »

Au dos: « à Monsieur,

Monsieur de Lagny, conseiller
du Roy en ses conseils & In-
tendant général de tout le
commerce de France, à Paris. »

Le style de Jolliet a acquis à la fois de la fermeté et de la souplesse: l'évolution littéraire s'est fait sentir dans la nouvelle comme dans l'ancienne France. La volumineuse correspondance de Denouville marque, dans nos archives politiques, la fin de cette période où la syntaxe s'arrangeait souvent comme elle pouvait, la correction parfaite du langage y étant chose exceptionnelle¹.

Un riche bourgeois de Québec, M. François Viennay-Pachot, allié des Juchereau de LaFerté, qui, pendant

1. A partir de la correspondance de Frontenac — un lettré — jusqu'à celle de Montcalm — un autre lettré — les chercheurs n'ont qu'à ouvrir les yeux pour y bien voir: tout y est clair et précis. L'œuvre des grands auteurs du dix-septième siècle est dans tout son rayonnement; la langue qu'ils ont perfectionnée est de plus en plus connue, de plus en plus écrite.

Des amis de notre pays ont déclaré que les Canadiens d'aujourd'hui parlent la langue de Bossuet et de Pascal. Cette affirmation, vraiment trop bienveillante si on la dégage de tout contexte, a fait dire à un homme d'esprit: «...La langue de Bossuet, c'est bien ambitieux! Bossuet seul la parla de son temps». — (Charles Gailly de Taurines, — *La Nation canadienne*, page 245). Ce même auteur parle avec éloges du langage des habitants de nos campagnes du Canada français.

plusieurs années, avait été le pourvoyeur et l'associé de Jolliet, fournit à celui-ci tout ce qu'il lui fallait pour reprendre l'exploitation du Labrador. Il fit les choses largement — la traite d'objets de fabrication française, en échange de fourrures, de morue et d'huile de marsouin, devant l'indemniser de ses déboursés. Un Père franciscain récollet, trois cadets et quatorze hommes d'équipage s'embarquèrent avec Jolliet sur le navire *Saint-François*, qui partit de Québec le 28 avril 1694, en destination des îles de Mingan, du détroit du Belle-Ile et du Labrador océanique. Jolliet amenait avec lui sa femme, son fils aîné, Louis, âgé de dix-huit ans — qui, le mois précédent, avait quitté l'habit ecclésiastique, après avoir passé un an au grand séminaire de Québec — et les autres membres de sa famille. Il les laissa aux îles de Mingan, où Madame de LaLande avait passé l'hiver précédent. Deux de ses fils cependant — probablement Louis et Charles — l'accompagnèrent au Labrador, ainsi qu'un jeune Juchereau de LaFerté.

Le *Saint-François* était « muni de six pierriers, de quatorze pièces de canon », les navires marchands étant exposés alors à livrer bataille contre les flibustriers de toutes races et de toutes catégories.

